

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Compte rendu de réunion



Réunion COP 15 n°1

Lancement de la démarche PLUi-H

Destinataires :

- Membres du COP15
- Personnes Publiques Associées (PPA)
- Bureaux d'Etudes (BE) missionnés
- Techniciens CCHC

Pièces jointes :

- Supports de présentation de la réunion (2)
- Liste Membres COP15
- Liste PPA
- Liste BE

Date 12.04.16

Dossier n° 16032



Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes du Haut-Chablais**

Contact : Responsable Urbanisme - Jean-François BAILLEUX

Courriel : direction-urbanisme@hautchablais.fr

Tél : 04 50 84 68 15

Interlocuteurs principaux : **EPODE - BLEZAT**

Tél : 04.79.69.39.51 – Fax : 04.79.96.31.09 –

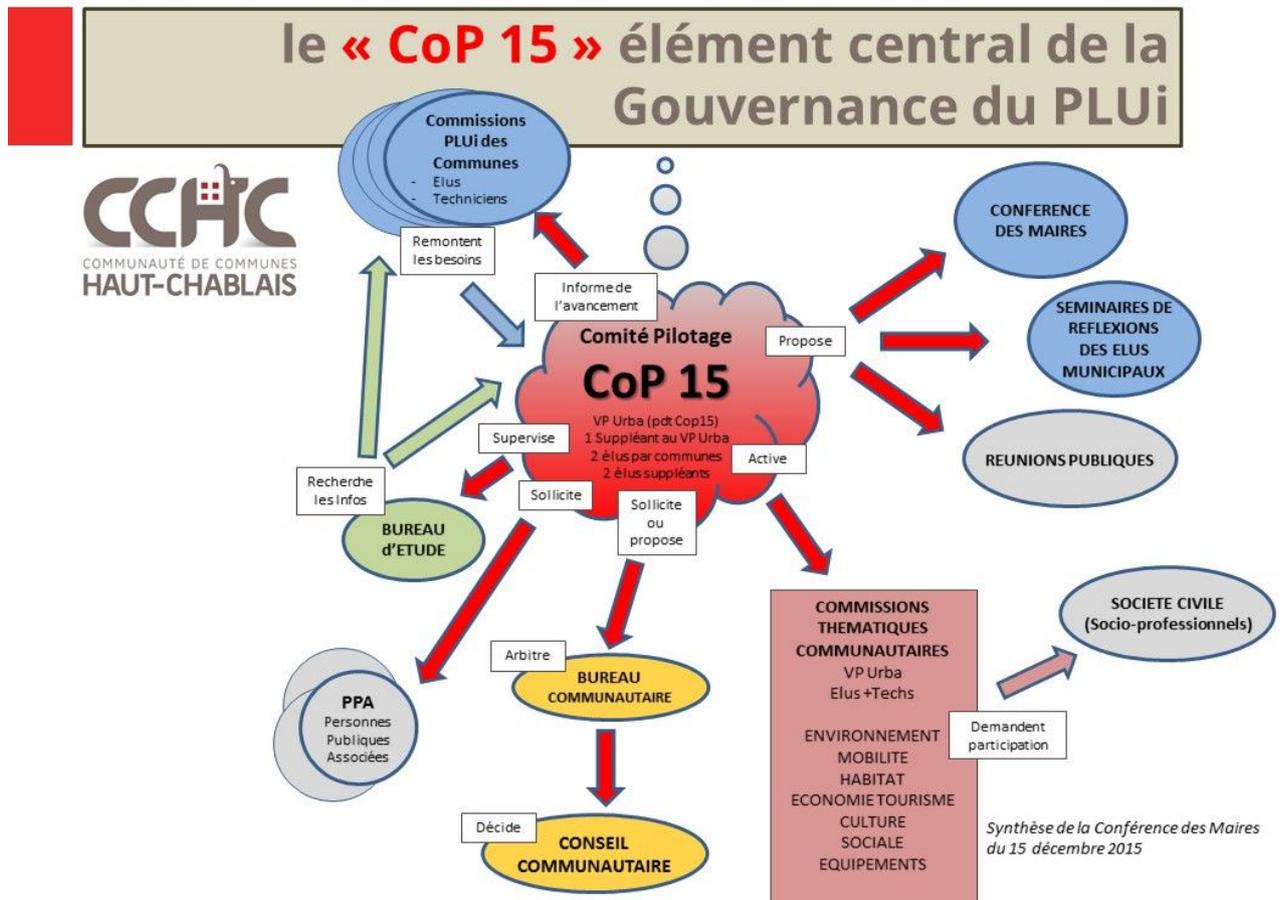
Email : e.guyot@epode.eu

Email : mickael.etheve@blezatconsulting.fr

La séance du premier Comité de Pilotage (COP15) du PLUi-H du Haut Chablais est ouverte par Madame Jacqueline GARIN – Présidente de la CCHC.

Mme la Présidente rappelle les enjeux de la démarche du PLUi, qui doit être un véritable projet de territoire fédérateur à l'échelle du Haut-Chablais.

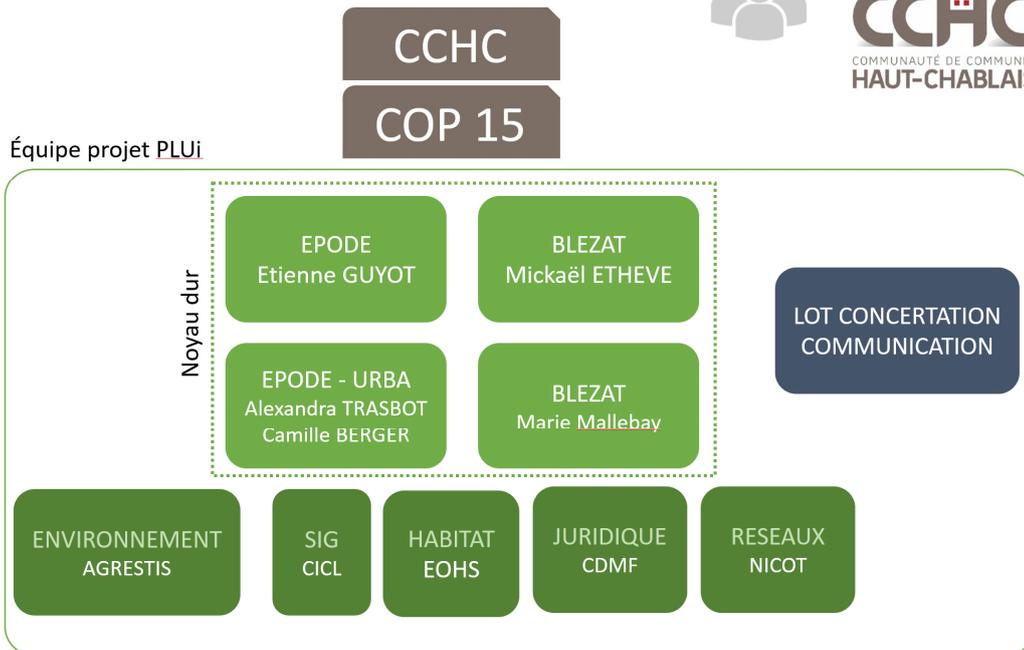
M. BAILLEUX – responsable du Service Urbanisme rappelle l'organisation méthodologique adoptée en conférence des Maires du 15 décembre 2015



Les bureaux d'étude EPODE et BLEZAT, retenus sur le lot Urbanisme (voir présentation équipe projet ci-après) assureront un double rôle dans la mission PLUi-H :

- Pilotage /Animation des réunions
- Production des thématiques (Urbanisme /Foncier, Economie, Agriculture/Foret)

Présentation de l'équipe projet



Le bureau d'études AGRESTIS est représenté par M Aubry et Mme Vial, ils seront en charge dans un premier temps de l'état initial de l'environnement puis de l'évaluation environnementale, procédure intégrée au PLUi. L'évaluation environnementale est rendue nécessaire en raison de la présence de site natura 2000 sur le territoire.

Monsieur le Vice-Président à l'Aménagement souligne que la démarche PLUi consiste à fédérer 15 communes autour d'un projet de territoire en sachant que chaque commune n'a pas le « même niveau d'avancement » sur la réflexion autour de l'aménagement territorial. Ainsi le projet est bien global à l'échelle de la CCHC mais des « passerelles » devront être trouvées avec les documents d'urbanisme locaux.

EPODE et BLEZAT présentent de manière synthétique la démarche d'un PLUi et surtout les points de vigilances à avoir sur cette mission (Cf document support de présentation).

Entretiens :

Si la démarche de PLUi doit rester globale, il est important de prendre en compte les attentes et spécificités locales. Ainsi, les Bureaux d'Etudes proposent de rencontrer chacune des 15 communes membres de la CCHC et faisant partie du périmètre du PLUi (H).

- ▶ EPODE/Blézat transmettra un « canevas d'entretien » au préalable de l'entretien.
- ▶ **Les participants** : le Maire + Adjoint (+ éventuellement la commission urbanisme) + Bureau Etude + Technicien CCHC
- ▶ **La durée** : 1h30 maximum.
- ▶ **Le calendrier** : Mai/Juin (en fonction des disponibilités des communes)

La phase de diagnostic est une étape fondamentale pour partager des constats et échanger sur une première vision du territoire. Pour nous cette phase doit donner une place importante aux « acteurs » du territoire qui doivent faire émerger leurs visions, leurs analyses, leurs craintes, leurs souhaits... La population sera associée dans un second temps.

Ateliers :

Trois « **Ateliers du territoire** » sont proposés (ils seront organisés durant le mois de juin 2016).

ATELIER - A	VIVRE en Haut Chablais Trame urbaine/mobilités/équipements
ATELIER - B	SE RESSOURCER en Haut Chablais Cadre de vie / Paysage/ Environnement/ Gestion de l'espace
ATELIER - C	TRAVAILLER et INNOVER en Haut Chablais Tourisme / Economie productive/présentielle
ATELIER - D	SYNTHESE DES ATELIERS Présentation des cartographies de synthèse sur l'organisation territoriale <i>Débat sur les enjeux, sensibilisation aux sujets « critiques »</i>

Il est rappelé que Le COP 15 constituant le comité de pilotage du PLUi du Haut Chablais est composé de 2 élus titulaires par commune et de 2 suppléants.

le bureau d'étude propose les « Ateliers du territoire » soient composés de :

- 2 à 3 membres par commune, dont obligatoire au minimum 1 membre du COP 15 (de préférence un titulaire).
- D'élus communautaires, vice-président d'une des commissions CCHC concernée par les thèmes traités dans les ateliers (A-B-C) ou élus ayant un domaine de compétence reconnu sur ces thèmes seront « ventilés » dans chaque atelier. La CCHC fera passer un document pour que chaque commune puisse identifier les élus communautaires participants.
- Les participants peuvent participer aux 3 Ateliers.
- Les Ateliers ne devront pas dépasser 45 personnes (environ).
- Il sera formé des sous-groupes de 15 personnes avec 3 animateurs (BE et techniciens CCHC)

Madame la Présidente remercie les personnes présentes et clôt la réunion.